

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_128
SÉANCE DU 16 MAI 2023

22 - PARC D'ACTIVITÉ DES FOURCHES VENTE AU PROFIT DE L'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le Docteur BODIN est chirurgien ophtalmologue, actuellement chef de clinique en chirurgie de rétine et chirurgie du glaucome au centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts à Paris. Ancien interne des hôpitaux de Paris, il souhaiterait s'installer à Cherbourg-en-Cotentin pour y développer un centre spécialisé dans la prise en charge pluridisciplinaire ophtalmologique. Spécialisé en chirurgie vitréo-rétinienne et en chirurgie du glaucome, il s'agirait de développer cette activité dans le Cotentin qui ne présente à l'heure actuelle, aucune offre de ce type.

Les patients atteints d'affection rétinienne doivent actuellement, se rendre sur Granville au plus proche ou sur Caen pour la plupart, avec des longs délais. Ce projet est imaginé en étroite collaboration avec la polyclinique du Cotentin qui accepte de réaliser l'investissement nécessaire à l'implantation de cette activité. Le projet comporte également le développement d'une offre de chirurgie réfractive sur place avec la réalisation d'un bloc opératoire moderne aux normes ISO7 pour la prise en charge au laser de tous les défauts visuels.

Le besoin (bâtiment et stationnements dédiés) est estimé à environ 2 500 m², la surface exacte sera à déterminer par géomètre-expert mandaté par Le Cotentin.

Le lot d'activité serait ainsi à prendre sur les lots 19, 20 et 21 du parc d'activité des Fourches. Il est ici précisé que Le Cotentin est déjà propriétaire du lot 21 et que le reliquat du lot 19 sera utilisé pour l'aménagement de la voie de liaison entre cette partie du parc d'activité et son extension.

Une partie des parcelles appartiennent toujours à la commune de Cherbourg-en-Cotentin, issue du patrimoine de l'ex-communauté urbaine de Cherbourg, il s'agit des parcelles 383 AY 487 et 488 d'une superficie de 3 316 m².

Aux termes de l'avis n°2021-50129-46663 en date du 5 juillet 2021, le pôle d'évaluation domaniale de la direction immobilière de L'État a fixé la valeur vénale des parcelles situées à Cherbourg-en-Cotentin et constituant, entre autres, les lots 19 et 20 du parc d'activités des Fourches, à 15,24 € le m².

Il est donc proposé au conseil municipal de vendre ces parcelles à la communauté d'agglomération Le Cotentin au prix de 15,24 € le m².

Compte tenu des surcoût intervenus lors de la réalisation des travaux de finitions de la zone, la communauté d'agglomération cédera ces lots à 36€ HT/m².

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la vente au profit de la communauté d'agglomération Le Cotentin, moyennant le prix de 15,24 € le m², des parcelles 383 AY 487, 488, constituant les lots 19 et 20 du parc d'activités des Fourches, d'une superficie d'environ 3 316 m² (sans garantie de contenance), en vue de sa revente auprès des porteurs de projets identifiés,
- autoriser dès à présent les porteurs de projets à déposer toutes demandes d'autorisations administratives ou études préalables nécessaires à ces opérations, avant la régularisation de l'acte authentique de vente au profit de l'agglomération Le Cotentin (après avoir reçu l'avis préalable de la communauté d'agglomération Le Cotentin à ce sujet),
- acter formellement, si besoin en est, le déclassement de ces parcelles, qui ne sont pas à l'usage du public ni affectées à l'usage d'un service public, matériellement désaffectées, ainsi que toutes les parcelles situées dans le périmètre du parc d'activité des Fourches, parcelles dépendant du domaine privé communal à vocation d'activité économique,
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et ses annexes, et tout avant-contrat relatif à ces ventes au profit de la communauté d'agglomération Le Cotentin,
- à inscrire la recette en résultant au budget principal.

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 18h17		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 53	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 16 mai 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

MARGUERITTE Camille
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

CESSION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARC D'ACTIVITE DES FOURCHES

